

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 4 MAI 2006, À 20
HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À
BELOEIL.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller
Madame Cécile Ouellet, conseillère substitut
Monsieur Jean Paquette, conseiller
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller
Monsieur Glenn Whitelaw, conseiller substitut

Étaient absents :

Monsieur Michel Carrières, conseiller de Saint-Basile-le-Grand, remplacé par
monsieur Glenn Whitelaw
Monsieur Denis Lavoie, conseiller de Chambly, remplacé par madame Cécile
Ouellet

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu, assistait également à la séance.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06-05-099

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2006
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer

7. Avis d'opportunité : règlement d'emprunt
 - Ville de Beloeil : règlement d'emprunt numéro 1536-00-2006
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2006 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 26 avril 2006 du Comité des finances
10. Dépôt du procès-verbal de la séance du 26 avril 2006 du Comité de sécurité incendie
11. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 6 avril 2006 du Comité de communication
12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 12.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
 - Règlement numéro 1248-116-2006 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 1248-120-2006 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 1250-32-2006 modifiant le règlement de lotissement
 - 12.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-153B modifiant le règlement de zonage
 - 12.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements de modification
 - Règlement numéro 845-112 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 845-113 modifiant le règlement de zonage
13. Siège social : résultat des soumissions des entrepreneurs
14. C.L.D. : dépôt et approbation du PALÉE
15. Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : autorisation à la C.P.T.A.Q.
16. Aide financière du M.A.M.R.
17. Meublétout : aide financière pour l'année 2006
18. U.P.A. Saint-Hyacinthe : partenariat pour le 75^{ième} anniversaire
19. Séminaires relatifs aux visites de prévention à domicile
20. Tour cycliste féminin à Mont-Saint-Hilaire : participation de la M.R.C.
21. Nomination du vice-président R.I.P.R.S.L.
22. Mutuelle des municipalités du Québec : assemblée annuelle
23. Évaluation foncière
 - 23.1 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : équilibrage du rôle 2007-2008-2009

24. Cours d'eau Beaugard

- 24.1 Avis de motion
- 24.2 Octroi du contrat d'entretien
- 24.3 Nomination d'un surveillant des travaux

25. Demandes d'appui

- 25.1 M.R.C. de Thérèse-de Blainville : majoration des frais de gestion versés par la S.H.Q.
- 25.2 Ville de Pohénégamook : baisse du prix des produits pétroliers
- 25.3 M.R.C. de Beauce-Sartigan : aide à l'agriculture
- 25.4 M.R.C. de Rouville : disposition des animaux morts

26. Divers

27. Interventions de l'assistance

28. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, président de l'U.P.A. de Rouville, félicite la ville d'Otterburn Park pour leur prise de position relativement aux automobilistes qui laissent fonctionner inutilement leurs véhicules.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2006

06-05-100

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2006 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 06-397 27-03-06 Lettre de MONSIEUR GÉRARD CUSSON, directeur régional par intérim, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant la liste des demandes de certificat d'autorisation.
- 06-398 27-03-06 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, nous informant d'une invitation transmise aux maires des municipalités riveraines pour une rencontre sur les porcheries, le 7 avril 2006.
- 06-399 27-03-06 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, demandant de nommer un représentant de la M.R.C. pour la mise en place d'un comité technique relativement au pipeline St-Laurent.

- 06-400 27-03-06 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, secrétaire-trésorière par intérim, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro BD-05-126 relative au cours d'eau Ruisseau Deslauriers.
- 06-401 27-03-06 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-153C, pour avis de conformité.
- 06-402 27-03-06 Courriel de MADAME MARIE-CLAUDE MÉNARD, directrice générale, FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE, nous informant d'un colloque pour les forums jeunesse régionaux, prévu en octobre 2006.
- 06-403 28-03-06 Lettre de MONSIEUR MARCEL-M. BOUCHER, vice-président, LA SOCIÉTÉ PRUDENT, nous offrant leurs services de gestion de risques et de planification des mesures d'urgence relativement à la pandémie de grippe aviaire attendue.
- 06-404 28-03-06 Lettre de MADAME ISABELLE DUBOIS, directrice des politiques et de la recherche, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, accusant réception de notre résolution numéro 06-03-072 portant sur notre appui à la M.R.C. de Montcalm dans sa demande de réforme des services policiers.
- 06-405 29-03-06 Copie d'une lettre de MADAME MONIQUE GOUGEON, direction de l'aménagement métropolitain, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, adressée à MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, relativement à la prolongation du délai pour l'adoption des règlements de concordance au Schéma d'Aménagement de la M.R.C.
- 06-406 29-03-06 Courriel de correspondances de MONSIEUR ÉRIC LABERGE, inspecteur, VILLE D'OTTERBURN PARK, et de MADAME NICOLE TRÉPANIÉ, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, relativement au cours d'eau Auclair, situé sur le territoire de la ville d'Otterburn Park.
- 06-407 30-03-06 Courriel de MADAME ÉMILIE PELLETIER, coordonnatrice des parcours, VÉLO-QUÉBEC ÉVÉNEMENTS, nous informant du passage du Vélotour de la Société canadienne de la Sclérose en Plaques sur le territoire de la M.R.C., les 26 et 27 août 2006.
- 06-408 30-03-06 Courriel de MADAME LISE CADIEUX, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, transmettant deux convocations relatives à leur assemblée générale annuelle.
- 06-409 30-03-06 Lettre de MADAME LOUISE BISSON, éditrice, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous transmettant le bulletin d'information, intitulé : « Résilience ».

- 06-410 30-03-06 Lettre de MONSIEUR MICHEL GIROUX, secrétaire-trésorier, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous invitant à leur quatrième assemblée générale annuelle, le 10 mai 2006.
- 06-411 30-03-06 Lettre de MONSIEUR RAYMOND BACHAND, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous informant d'une contribution additionnelle pour le financement du C.L.D. pour l'exercice financier 2005-2006.
- 06-412 30-03-06 Courriel de MADAME FRANCINE CHOINIÈRE, attachée administrative direction des communications, C.S.S.S. HAUT-RICHELIEU-ROUVILLE, nous transmettant une invitation à l'occasion de la visite du ministre de la Santé, monsieur Philippe Couillard, dans leur établissement.
- 06-413 30-03-06 Courriel de MONSIEUR GUY SYLVAIN, analyste programme d'aide direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous invitant à une rencontre de formation et d'information sur l'encadrement législatif et réglementaire au transport adapté.
- 06-414 31-03-06 Télécopie de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant du versement de la compensation aux municipalités pour la collecte sélective.
- 06-415 31-03-06 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-153B, pour avis de conformité.
- 06-416 31-03-06 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 165-06 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-417 31-03-06 Lettre de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à leur assemblée générale annuelle, le 13 avril 2006.
- 06-418 31-03-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE BARIL, sous-ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous informant des mesures prises par le gouvernement relativement à la réglementation des élevages porcins.
- 06-419 31-03-06 Lettre de MONSIEUR MICHEL LEHOUX, CEGEP DE THETFORD, relativement à un projet de récupération de tuyaux et d'accessoires pour érablières.
- 06-420 31-03-06 Télécopie de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant du changement de date de la prochaine assemblée des M.R.C. prévue les 31 mai et 1^{er} juin 2006.

- 06-421 03-04-06 Convocation de MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, secrétaire-trésorier, M.R.C. DES MASKOUTAINS, à un Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains, le 11 avril 2006.
- 06-422 03-04-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-119-2006, pour avis de conformité.
- 06-423 03-04-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-120-2006, pour avis de conformité.
- 06-424 03-04-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-116-2006, 1248-117-2006 et 1250-32-2006, pour avis de conformité.
- 06-425 03-04-06 Lettre de MADAME LOUISE DUQUET, secrétaire de la corporation, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, relative à une convocation à leur assemblée générale extraordinaire ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle, les 26 et 29 avril 2006.
- 06-426 03-04-06 Lettre de MONSIEUR JACQUES PROULX, président, SOLIDARITÉ RURALE, nous informant d'une tournée de consultation des régions pour la Politique nationale sur la ruralité.
- 06-427 03-04-06 Courriel de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, transmettant la résolution numéro 06-039 appuyant la M.R.C. de Deux-Montagnes dans sa demande auprès du gouvernement pour la reconnaissance des compétences des C.L.D.
- 06-428 04-04-06 Courriel de MONSIEUR GUY LEBLANC, maire, VILLE DE POHÉNÉGAMOOK, demandant notre appui dans leur demande de baisse des prix des produits pétroliers.
- 06-429 04-04-06 Invitation de la CRÉ MONTÉRÉGIE EST, à une conférence de presse, le 7 avril 2006.
- 06-430 04-04-06 Courriel de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, transmettant la résolution numéro 06-035 appuyant la M.R.C. BROME-MISSISQUOI dans sa demande à la S.H.Q. de bonifier l'entente concernant le programme Réno Village.
- 06-431 04-04-06 Courriel de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, transmettant la résolution numéro 06-036 rejetant à la proposition de la S.H.Q. concernant les programmes d'habitation.
- 06-432 04-04-06 Courriel de MONSIEUR RICHARD GAUTHIER, COALITION DE CITOYENS ET COMMERÇANTS DU KAMOURASKA, transmettant un communiqué annonçant une soirée publique d'information sur les élevages à fortes charges d'odeurs de la M.R.C. de Kamouraska.

- 06-433 04-04-06 Copie d'une lettre de MONSIEUR VITAL ROY, VITAL ROY ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, adressée à MONSIEUR DANIEL COMTOIS, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, transmettant des copies de plans de remplacement de lots, relativement à la construction du siège social de la M.R.C.
- 06-434 04-04-06 Lettre de MONSIEUR RICHARD BRUNET, président-directeur général, GIAM, nous demandant de leur fournir divers documents relativement à la construction du pipeline St-Laurent d'Ultramar.
- 06-435 04-04-06 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, transmettant une opinion juridique relative à l'assujettissement au Schéma d'Aménagement du pipeline St-Laurent.
- 06-436 04-04-06 Résolution numéro 2006-03-046 de la M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN, demandant notre appui suite à une demande au gouvernement concernant la fiscalité agricole.
- 06-437 05-04-06 Courriel de MADAME LINDA DIONNE, adjointe administrative, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, transmettant un communiqué nous informant de la mise en ligne de leur site internet.
- 06-438 05-04-06 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le projet de règlement numéro 346-5, pour avis de conformité.
- 06-439 05-04-06 Lettre de MONSIEUR CAMILLE COURCHESNE, directeur des statistiques économiques et sociales, INSTITUT DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, nous transmettant le premier numéro de leur « Bulletin statistique régional ».
- 06-440 05-04-06 Télécopie de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, transmettant copie d'une lettre adressée à MADAME JOHANNE BÉLANGER LAROCHE, C.P.T.A.Q., relativement à une demande de Carrière Richard Poudrette Inc.
- 06-445 06-04-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-121-2006, 1248-122-2006 et 1248-123-2006, pour avis de conformité.
- 06-446 06-04-06 Lettre de MADAME MONIQUE GOUGEON, direction de l'aménagement métropolitain et des relations institutionnelles, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 06-03-063 portant sur l'adoption du règlement numéro 38-06.
- 06-447 06-04-06 Lettre de MADAME MARIE FERDAIS, chef relations avec le milieu et projets spéciaux, HYDRO QUÉBEC, nous transmettant un dépliant présentant leur équipe.

- 06-448 06-04-06 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 350-7, pour avis de conformité.
- 06-449 06-04-06 Lettre de MONSIEUR ROBERT ROUSSEL, directeur des services techniques, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les documents relatifs à l'aménagement du cours d'eau Borduas-Deslauriers.
- 06-450 06-04-06 Courriel de MONSIEUR MARTIN CHIASSON, direction régionale de la Montérégie, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous rappelant de compléter un rapport relatif à la reddition de comptes 2005 des pactes ruraux.
- 06-451 07-04-06 Lettre de MONSIEUR MICHEL SAUCIER, directeur régional, FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE, relativement à un partenariat pour leur 75^e anniversaire de fondation.
- 06-452 07-04-06 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 347-32, 348-7 et 364-5, pour avis de conformité.
- 06-453 07-04-06 Courriel de MONSIEUR MARCEL COMIRÉ, coordonnateur, COVABAR, nous transmettant l'ordre du jour de leur conseil de concertation, le 8 avril 2006.
- 06-454 07-04-06 Courriel de MADAME VIVIANE TARDIF, adjointe à la direction générale, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, transmettant un communiqué de presse relatif à l'annonce du Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'un budget supplémentaire.
- 06-455 07-04-06 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant la résolution numéro 06-03-6524 portant sur une demande d'appui relativement à la disposition des animaux morts.
- 06-456 11-04-06 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ HAMELIN, chef du Service des liaisons avec les partenaires et les usagers, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, relativement à un programme d'aide gouvernementale au transport adapté pour les personnes handicapées.
- 06-457 11-04-06 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant l'avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 162-06 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-458 11-04-06 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant l'avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 163-06 modifiant leur schéma d'aménagement.

- 06-459 11-04-06 Télécopie de MONSIEUR DENIS R. DUFOUR, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution 2006-04-081 demandant de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation pour 2007, 2008 et 2009.
- 06-460 11-04-06 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-113, pour avis de conformité.
- 06-461 11-04-06 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE LANIEL, direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, nous transmettant un communiqué ainsi qu'une publication sur les retombées économiques de la faune.
- 06-462 12-04-06 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 2 février 2006 de la M.R.C.
- 06-463 12-04-06 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 1081.
- 06-464 12-04-06 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous informant de leur nouveau site internet.
- 06-465 12-04-06 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, relativement à une opinion juridique sur une réclamation de la firme d'architectes Boutros et Pratte dans le cadre de la construction du siège social de la M.R.C.
- 06-466 12-04-06 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant de l'assemblée générale des membres, le 10 mai 2006.
- 06-467 12-04-06 Lettre de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, direction régionale de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant un chèque représentant une contribution additionnelle destinée aux activités du C.L.D.
- 06-468 12-04-06 Courriel de MADAME NICOLE ARCHAMBAULT, coordonnatrice, PARCOURS DES ARTS DU RICHELIEU, nous invitant au dévoilement de la 4^e édition du Parcours des Arts du Richelieu.
- 06-469 12-04-06 Lettre de MONSIEUR DANIEL LAMPRON, citoyen de Saint-Charles-sur-Richelieu, nous informant de son désaccord face à un règlement municipal.

- 06-470 13-04-06 Lettre de MONSIEUR DENIS BLANCHARD, directeur général, CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, nous invitant à la présentation de la démarche de planification stratégique 2006-2010 du Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska.
- 06-471 18-04-06 Télécopie de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à une réunion extraordinaire de leur conseil d'administration, par appel téléphonique, le 24 avril 2006.
- 06-472 18-04-06 Règlements d'urbanisme numéros 2006-R-135, 2006-R-136 et 2006-R-137 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, pour avis de conformité.
- 06-473 18-04-06 Lettre de MADAME DIANE SOUCY, greffière, VILLE DE SAINT-RÉMI, nous transmettant la résolution numéro 06-04-4005 demandant notre appui dans leur demande au ministère de la Sécurité publique du Québec de modifier le règlement sur les normes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.
- 06-474 18-04-06 Lettre de MADAME LUCIE PELLETIER ET MONSIEUR FABIEN PELLETIER, relatif à une demande d'aide d'adaptation d'un domicile.
- 06-475 18-04-06 Lettre de MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, directeur général, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception de notre règlement numéro 14-30 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 06-476 19-04-06 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant une demande d'appui relative à la consultation publique sur les élevages porcins.
- 06-477 19-04-06 Télécopie de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général, C.L.D. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, transmettant les documents inhérents à l'appel conférence du 24 avril 2006.
- 06-478 20-04-06 Lettre de MONSIEUR DANIEL GAUDREAU, directeur des communications, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant des documents promotionnels pour la Semaine de la municipalité et du Mérite municipal, du 4 au 10 juin 2006.
- 06-479 20-04-06 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant l'avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 164-06 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-480 21-04-06 Lettre de MADAME SHIRLEY MÉNARD, greffier adjoint, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-73, pour avis de conformité.

- 06-481 21-04-06 Lettre de MONSIEUR JEAN PERRAULT, président, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant le dossier relatif au renouvellement de notre adhésion, pour l'année 2006.
- 06-482 21-04-06 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant le bulletin annuel des membres.
- 06-483 21-04-06 Lettre de MADAME MANON DEXTRASE, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 413 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-484 21-04-06 Lettre de MADAME MANON DEXTRASE, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 415 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-485 21-04-06 Lettre de MONSIEUR GÉRARD CUSSON, direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant la liste des demandes de certificat d'autorisation.
- 06-486 21-04-06 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, sollicitant notre appui à leur projet « La nature dans ma cour ».

PUBLICATIONS – AVRIL ET MAI 2006

Le Recycleur	Vol. 7, no 3 Mars 2006
La Route verte	Vol. 11, no 1 Mars 2006
Flash MMQ	Vol. 2, no 3 Mars 2006
Quorum	Vol. 31, no 3 Avril-mai 2006
Municipalité et famille	Vol. 3, no 2 Avril 2006
L'Aménagiste	Vol. 20, no 1 Hiver 2006
Possibilités	Vol. 1, no 2
Le Métropolitain	Vol. 2, no 1 Mars 2006

Bâti Vert	Vol. 10, no 2 Avril 2006
Le Monde forestier	Vol., 20, no 3 Avril 2006
L'économie métropolitaine	Vol. 3, no 3 3è trimestre 2005
Gestion et technologie agricoles	Vol. 31, no 3

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

06-05-101

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 06-05, du chèque 12943 au chèque 13009, pour un montant total de 242 059,00 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT

- Ville de Beloeil : règlement d'emprunt numéro 1536-00-2006

06-05-102

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1536-00-2006 de la ville de Beloeil décrète l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial, de fondation de rue et d'éclairage de rue, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que des travaux de réaménagement de bretelles d'accès à l'autoroute Jean-Lesage, situées également à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 1536-00-2006 de la ville de Beloeil, décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial, de fondation de rue et d'éclairage de rue à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que des travaux de réaménagement de bretelles d'accès à l'autoroute Jean-Lesage, situées également à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2006 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2006 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 26 AVRIL 2006 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 26 avril 2006 du Comité des finances.

POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2006 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 26 avril 2006 du Comité de sécurité incendie.

POINT 11. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 6 AVRIL 2006 DU COMITÉ DE COMMUNICATION

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 6 avril 2006 du Comité de communication.

POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

12.1 Ville de Beloeil : règlements de modification

- Règlement numéro 1248-116-2006 modifiant le règlement de zonage

06-05-103

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-116-2006 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-116-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-116-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-04-036, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-116-2006 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-116-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1248-120-2006 modifiant le règlement de zonage

06-05-104

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-120-2006 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-120-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-120-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-04-037, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-120-2006 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-120-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1250-32-2006 modifiant le règlement de lotissement

06-05-105

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-32-2006 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1250-32-2006, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-32-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-04-038, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1250-32-2006 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-32-2006, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-153B modifiant le règlement de zonage

06-05-106 ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-153B modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-153B, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-153B, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-04-039, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-153B est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-153B, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements de modification

- Règlement numéro 845-112 modifiant le règlement de zonage

06-05-107 ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-112 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-112, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-112, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-04-040, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-112 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-112, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 845-113 modifiant le règlement de zonage

06-05-108 ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-113 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-113, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-113, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-04-040, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-113 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-113, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. SIÈGE SOCIAL : RÉSULTAT DES SOUMISSIONS DES ENTREPRENEURS

06-05-109 ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a décidé de procéder à la construction d'un nouvel édifice pour y implanter, entre autres, son siège social;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a procédé à l'achat d'un terrain à McMasterville pour y implanter le nouvel édifice;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a procédé à un appel d'offres public en vue d'obtenir des soumissions de la part d'entrepreneurs en construction relatives à la construction du nouvel édifice;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 3 mai 2006;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont déposé des soumissions conformes, aux prix suivants, à savoir :

- Les Constructions Léo Laplante (1995) inc.	2 458 099,20 \$
- Construction Socam Ltée	2 489 000,00 \$
- Constructions R.D.J. Inc.	2 603 590,87 \$
- Construction Bugère Inc.	2 684 000,00 \$
- Bâtiments Québec Corp. enr.	2 722 049,00 \$
- Les Entreprises QMD Inc.	2 756 229,05 \$
- Marieville Construction Inc.	2 765 000,00 \$

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déjà procédé à l'adoption d'un règlement d'emprunt à cet effet et que ce dernier a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE la soumission de Les Constructions Léo Laplante (1995) inc. est conforme au devis d'appel d'offres et représente le plus bas soumissionnaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le contrat de construction de l'édifice de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sur un terrain de McMasterville soit et est accordé à l'entreprise Les Constructions Léo Laplante (1995) inc., le tout tel que prévu au cahier des charges, aux plans qui l'accompagnent et ses addendas, préparés par la firme d'architectes Boutros et Pratte en date du 31 mars 2006 et ce, pour un montant qui n'excède pas 2 458 099 \$ toutes taxes incluses.

QUE le Conseil mandate le préfet et le directeur général pour rencontrer l'architecte en vue d'identifier les modifications possibles au projet qui pourraient ramener le coût à un niveau conforme au montant prévu au règlement d'emprunt.

QUE le Conseil mandate le préfet et le directeur général pour rencontrer l'entrepreneur, en compagnie de l'architecte, en vue de tenter de diminuer les coûts du projet pour les ramener à un montant conforme au règlement d'emprunt adopté à cet effet.

QUE le Conseil mandate le préfet et le directeur général pour conclure l'entente finale avec l'entrepreneur retenu afin de procéder au début des travaux dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite à l'adoption de cette résolution, l'avis de motion suivant est déposé :

06-05-110

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JACQUES DURAND À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 01-05, INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TERRAIN ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT, ENTRE AUTRES, LE NOUVEAU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU », SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

POINT 14. C.L.D. : DÉPÔT ET APPROBATION DU PALÉE

06-05-111

ATTENDU QUE le PALÉE du C.L.D. doit être révisé à tous les cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu a procédé à la révision de son PALÉE;

ATTENDU QUE le contenu du PALÉE révisé a été présenté aux membres du Conseil de la M.R.C. qui s'en disent satisfaits;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi 34 prévoient que le PALÉE doit être adopté par le Conseil de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le PALÉE du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu soit et est adopté par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU : AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.

06-05-112

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, par sa résolution numéro R-402006, a demandé l'avis de la M.R.C. en ce qui concerne la réalisation, dans la zone agricole permanente, d'une station de pompage et d'une conduite exutoire pour la centrale d'épuration des eaux usées projetée;

ATTENDU QUE l'avis de la M.R.C. doit porter sur la conformité du projet aux dispositions du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la demande de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a été analysée par le Comité consultatif régional d'aménagement qui recommande au Conseil de l'appuyer puisqu'elle est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la demande de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a été analysée par le Comité consultatif agricole qui recommande au Conseil de l'appuyer puisqu'elle est conforme aux orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit favorable à renoncer au délai de trente (30) jours accordé pour émettre son avis relatif à une demande d'autorisation qui sera éventuellement sollicitée par la C.P.T.A.Q. puisque ledit avis est déjà émis en vertu des présentes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cécile Ouellet
APPUYÉE PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que le projet d'implantation d'une station de pompage et d'une conduite exutoire dans la zone agricole de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement et aux orientations gouvernementales.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu dans ses démarches en ce sens auprès de la C.P.T.A.Q.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu renonce au délai de trente (30) jours qui lui serait normalement accordé en vertu de l'article 60.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. AIDE FINANCIÈRE DU M.A.M.R.

06-05-113 ATTENDU QUE chaque M.R.C. du Québec peut bénéficier d'une aide financière de la part du ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE pour bénéficier de cette aide financière en 2006, la M.R.C. doit soumettre au ministère un plan de travail exposant les actions qui seront réalisées avec l'aide financière demandée;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit également présenter les actions qui ont été réalisées, en 2005, avec l'aide financière obtenue;

ATTENDU QU'un document à cet effet a été soumis au Conseil qui, après en avoir pris connaissance, s'en déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : « Programme d'aide financière aux M.R.C., bilan des activités 2005 et plan de travail 2006 ».

DE demander au ministère des Affaires municipales et des Régions d'obtenir l'aide financière nécessaire à la mise en œuvre du plan de travail pour l'année 2006, soit un montant de 52 185,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. MEUBLÉTOU : AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2006

06-05-114 ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a décidé, par sa résolution numéro 05-05-116, d'accorder une aide financière récurrente de 25 000 \$ par année à l'organisme Meublétout;

ATTENDU QUE cette aide financière est conditionnelle à ce que Meublétout offre ses services sur tout le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE les responsables de Meublétout ont préparé un bilan des activités pour l'année 2005 ainsi que des prévisions pour l'année 2006 et que ces derniers ont été présentés au Comité des finances de la M.R.C. qui s'en dit satisfait et recommande au Conseil de procéder au versement de l'aide pour l'année 2006

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'aide financière annuelle de 25 000 \$ soit versée à l'organisme Meublétout pour ses activités de l'année 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. U.P.A. SAINT-HYACINTHE : PARTENARIAT POUR LE 75^{IÈME} ANNIVERSAIRE

06-05-115

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Cécile Ouellet

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne participe pas à la production d'un document commémoratif soulignant le 75^{ième} anniversaire de l'U.P.A. de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. SÉMINAIRES RELATIFS AUX VISITES DE PRÉVENTION À DOMICILE

06-05-116

ATTENDU QUE les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont convenu de confier à cette dernière la responsabilité d'assumer la logistique relative à la dispense de séminaires portant sur les visites de prévention à domicile;

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. doit retenir les services de personnes dont les compétences sont reconnues;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit conclure une entente avec les personnes dont les services seront retenus pour la dispense des séminaires;

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Dufresne, T.P.I., a proposé ses services à la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soient et sont mandatés par le Conseil pour procéder à la signature d'une entente relative à la dispense de séminaires « Visites de prévention à domicile » par monsieur Sylvain Dufresne, T.P.I., au taux horaire de 75,00 \$, pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. TOUR CYCLISTE FÉMININ À MONT-SAINT-HILAIRE : PARTICIPATION DE LA M.R.C.

06-05-117 ATTENDU QU'une épreuve du tour cycliste féminin se tiendra de nouveau à Mont Saint-Hilaire le 1^{er} juin 2006;

ATTENDU QUE la tenue de cet événement sportif important offre à la région une opportunité intéressante de se faire connaître;

ATTENDU QUE le panneau et la structure qui ont servi l'an dernier sont encore parfaitement utilisables

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cécile Ouellet
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu participe, par le biais d'une commandite, à la tenue du tour cycliste féminin qui se tiendra à Mont-Saint-Hilaire, le 1^{er} juin 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA R.I.P.R.S.L.

06-05-118 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Madame Cécile Ouellet

ET RÉSOLU QUE monsieur Jacques Durand soit et est nommé à titre de vice-président de la Régie intermunicipale de police Richelieu/Saint-Laurent, pour un mandat qui se terminera le 23 novembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 22. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ASSEMBLÉE ANNUELLE

Monsieur Michel Gilbert, maire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, sollicite l'appui des maires lors de l'assemblée annuelle afin d'être nommé au conseil d'administration de la Mutuelle des municipalités du Québec.

POINT 23. ÉVALUATION FONCIÈRE

23.1 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : équilibrage du rôle 2007-2008-2009

06-05-119 ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté est responsable de la confection des rôles d'évaluation foncière des municipalités relevant du Code municipal;

ATTENDU QU'un mandat global, à cet effet, a été confié à la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2006-04-081, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a indiqué qu'elle désirait procéder à l'équilibrage de son rôle foncier triennal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU DE mandater la firme Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec, afin de procéder à l'équilibrage du rôle triennal 2007-2008-2009 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

QUE le mandat soit réalisé selon les modalités convenues entre la firme d'évaluateurs et la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, pour la somme de 11 000 \$, taxes incluses, basée sur les quantités actuelles, le tout selon le contrat avec l'évaluateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 24. COURS D'EAU BEAUREGARD

24.1 Avis de motion

06-05-120 AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JEAN-GUY LEGENDRE À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, IL SERA SOUMIS, POUR ADOPTION, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-16406-01 VISANT À DÉCRÉTER LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU BEAUREGARD, DONT LE BASSIN DE DRAINAGE SE SITUE SUR LE TERRITOIRE DES VILLES DE CHAMBLY ET DE CARIGNAN DANS LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

24.2 Octroi du contrat d'entretien

06-05-121 ATTENDU QU'avis de motion a été donné concernant l'adoption du règlement numéro 06-16406-01, intitulé "Entretien du cours d'eau Beaugard", relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau Beaugard;

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc., dûment mandatée par le Conseil de la M.R.C. pour la réalisation des plans et devis, a procédé à des demandes de soumissions par appel d'offres sur invitation, puis de gré à gré;

ATTENDU QUE trois (3) firmes ont déposé une soumission, à savoir :

- Entreprises Réal Carreau Inc.;
- Construction Benvas Inc.;
- Constructions M. Morin Inc.;

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc., qui a procédé à l'analyse, recommande de retenir la soumission de la compagnie Entreprises Réal Carreau Inc. puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cécile Ouellet
APPUYÉE PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU DE retenir les services de la compagnie Entreprises Réal Carreau Inc. pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Beauregard, tel que décrit dans son offre de service du 12 avril 2006, au montant de 45 507,22 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.3 Nomination d'un surveillant des travaux

06-05-122 ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. a retenu les services de la compagnie Entreprises Réal Carreau Inc. pour réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau Beauregard;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un surveillant pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc. a procédé à la réalisation des plans et devis, de même qu'à l'analyse des soumissions

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cécile Ouellet
APPUYÉE PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU DE retenir les services de la firme B.M.I. experts-conseils inc., à titre de surveillant des travaux, pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Beauregard selon les conditions établies dans l'offre de service du 9 décembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 25. DEMANDES D'APPUI

25.1 M.R.C. de Thérèse-de Blainville : majoration des frais de gestion versés par la S.H.Q.

06-05-123 ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a transmis à la M.R.C. le 12 décembre 2005 une nouvelle entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE cette entente fait suite à des discussions entre la S.H.Q. et la F.Q.M.;

ATTENDU QUE la S.H.Q. modifie le mode de rémunération des dossiers qui passe, pour le programme Réno Village, d'un montant fixe de 625 \$ à un montant qui représente 12,8% du montant de la subvention, payable seulement lorsque le dossier est mené à terme;

ATTENDU QUE la gestion d'un dossier pour une subvention de 2 500 \$ représente une somme de travail équivalente à la gestion d'un dossier pour une subvention de 6 500 \$;

ATTENDU QUE la M.R.C. de Thérèse-de Blainville ne désire pas imposer de quote-part aux municipalités locales pour la gestion des programmes de rénovation;

ATTENDU les responsabilités additionnelles de la M.R.C. concernant, entre autres, l'émission des chèques aux bénéficiaires des programmes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Thérèse de-Blainville dans ses démarches visant à demander à la S.H.Q. de bonifier les frais de gestion versés à la M.R.C. et de prévoir leur indexation annuelle.

D'acheminer copie de la présente à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.2 Ville de Pohénégamook : baisse du prix des produits pétroliers

06-05-124

ATTENDU QUE depuis le début de la présente année, les citoyens, les corporations privées, les villes, les commissions scolaires et les autres organismes publics subissent ou vont subir des augmentations importantes des coûts d'électricité, de l'assurance de la SAAQ ainsi que de l'essence, augmentations qui vont inévitablement faire augmenter les prix des biens et services et ainsi appauvrir davantage la population;

ATTENDU QUE les augmentations ci-haut mentionnées dépassent largement l'indice des prix à la consommation;

ATTENDU QU'Hydro-Québec n'a pas vraiment fait tous les efforts nécessaires pour rationaliser les dépenses de cette société d'état;

ATTENDU QUE la SAAQ aurait pu également procéder à la rationalisation de ses dépenses depuis fort longtemps;

ATTENDU QU'au niveau des produits pétroliers, les profits des pétrolières sont très exagérés;

ATTENDU QU'un contrôle plus serré pourrait être exercé par les paliers gouvernementaux afin d'empêcher les augmentations abusives des prix du pétrole;

ATTENDU QUE tous les canadiens pourraient bénéficier de meilleurs prix que le marché actuel si une entente intervenait avec l'Alberta empêchant l'exportation de leurs produits;

ATTENDU QUE les prédictions des médias à l'effet que le litre d'essence pourrait atteindre, d'ici l'été 2006, un montant de 1,50 \$/litre;

ATTENDU la nécessité que les gouvernements agissent sans délai

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la ville de Pohénégamook dans ses démarches visant à demander aux gouvernements canadien et québécois de prendre les mesures qui s'imposent pour que le prix des produits pétroliers soit ramené à un prix acceptable pour les consommateurs, c'est-à-dire à un prix maximum de 0,75 \$/litre.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.3 M.R.C. de Beauce-Sartigan : aide à l'agriculture

06-05-125

ATTENDU l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et la Fédération des producteurs agricoles dans un contexte accéléré découlant des moyens de pression affectant l'industrie touristique hivernale;

ATTENDU QUE des brides d'information plus précises commencent à circuler concernant la complexité de l'application technique de cette entente;

ATTENDU QU'au-delà de la complexité technique d'application, la M.R.C. de Beauce-Sartigan considère que les produits de l'agriculture bénéficient à l'ensemble de la société et, à ce titre, celle-ci devrait être reconnue par le gouvernement comme un patrimoine national;

ATTENDU QU'à ce moment, le financement des programmes d'aide à l'agriculture devrait être assumé par le fonds consolidé de la province regroupant toutes les catégories de payeurs d'impôts;

ATTENDU QUE l'entente intervenue à la hâte et sous pression se fera au détriment des contribuables fonciers locaux;

ATTENDU QU'il est déjà facile, à ce stade-ci, de prévoir l'insuffisance éventuelle du fonds destiné au remboursement des impôts fonciers agricoles;

ATTENDU QUE l'entente actuelle prévoyant la possibilité de taux variés ouvrira la porte à des demandes similaires de d'autres catégories d'acteurs économiques;

ATTENDU QUE les contribuables des municipalités rurales agricoles seront les plus affectés par de futures mesures fiscales découlant de cette entente alors qu'il ne devrait pas en être ainsi puisque les produits de l'agriculture bénéficient à tous les citoyens de notre société, y incluant ceux des grandes villes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Gilbert

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Beauce-Sartigan dans ses démarches visant à demander au gouvernement du Québec, si tel est son intention, de considérer l'agriculture comme patrimoine national et qu'à ce titre l'aide consentie à celle-ci se fasse à même le fonds consolidé de la province et non au détriment des contribuables fonciers locaux.

QUE la M.R.C. de Beauce-Sartigan déplore également la complexité administrative des mesures techniques à être mises en place alors que ce sont encore une fois les municipalités locales qui devront en assumer la gestion.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au Premier ministre, monsieur Jean Charest, au Ministre de l'Agriculture, monsieur Yvon Vallières, ainsi qu'à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.4 M.R.C. de Rouville : disposition des animaux morts

06-05-126

ATTENDU QUE l'Association de la Relève agricole de Saint-Hyacinthe, dans une correspondance du 1^{er} mars 2006, demande à la M.R.C. de Rouville d'intervenir auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et des autres instances concernées afin que la disposition des animaux morts à la ferme soit réglementée de manière à pénaliser uniquement les producteurs en infraction;

ATTENDU QUE le Syndicat de l'U.P.A. Provençal, dans une correspondance du 17 février 2006, requiert l'intervention de la M.R.C. de Rouville afin d'interdire sur le territoire de la M.R.C. toute forme de disposition des animaux morts autre que l'équarrissage et de trouver des moyens pour valoriser les sous-produits;

ATTENDU QUE la disposition des animaux morts à la ferme, dont l'enfouissement, est régie par la Loi sur les produits alimentaires et le Règlement sur les aliments qui en découle;

ATTENDU QUE l'application du Règlement sur les aliments relève du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale;

ATTENDU QU'au cours des dernières années, l'augmentation des coûts d'équarrissage des animaux morts a eu pour conséquence la prolifération, dans plusieurs régions du Québec, des enfouissements à la ferme de tels animaux;

ATTENDU QU'il arrive souvent que l'enfouissement des animaux morts à la ferme ne soit pas effectué conformément à la réglementation applicable;

ATTENDU QUE cette réglementation, tout en étant insuffisante pour contrôler les effets sur l'environnement de l'enfouissement, à grande échelle, des animaux morts à la ferme, n'est appliquée qu'en de rares occasions suite à des plaintes;

ATTENDU QUE les pratiques actuelles en matière d'enfouissement et même d'incinération à la ferme des animaux morts présentent, surtout qu'elles sont effectuées à grande échelle, des risques énormes pour l'environnement et la santé publique, tels la contamination des sources privées et publiques d'alimentation en eau potable, la propagation de la vermine et de maladies tels la grippe aviaire, la « vache folle », etc...;

ATTENDU QU'il est urgent pour le gouvernement d'agir de façon musclée et créative dans ce dossier de la disposition des animaux morts

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Rouville dans ses démarches, pour les motifs évoqués au préambule, dans le but de demander au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au Ministre de la Santé et des Services sociaux et à la Ministre des Affaires municipales et des Régions :

- d'apporter de toute urgence les modifications nécessaires à la réglementation sur la disposition des animaux morts, notamment en ce qui a trait à leur enfouissement ou incinération à la ferme;
- de prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer de l'application de cette réglementation;
- d'examiner de nouvelles méthodes de disposition des animaux morts, autres que l'incinération, l'équarrissage et l'enfouissement, dont l'utilisation pourra se faire à des coûts abordables pour les producteurs agricoles;
- et, compte tenu de l'ampleur de la problématique soulevée dans cette résolution et de l'urgence d'agir, d'acheminer à la M.R.C. une réponse à ces requêtes dans le meilleur délai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 26. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 27. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Glenn Whitelaw, conseiller de la ville de Saint-Basile-le-Grand, se questionne sur la façon de faire une prévention adéquate auprès de la population si les citoyens n'acceptent pas tous de laisser entre les préventionnistes dans leur résidence.

POINT 28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

06-04-127

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 30.

Bernard Roy
Secrétaire-trésorier

Gilles Plante
Préfet